



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. John M. G. M. Adams, premier ministre de la Barbade	541
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Bongo (Gabon)	545
Discours de M. Adamou (Niger)	549
Discours de M. Gayoom (Maldives)	552

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

Allocution de M. John M. G. M. Adams, premier ministre de la Barbade

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre de la Barbade. J'ai le très grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. l'honorable John M. G. M. Adams, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

2. **M. ADAMS** (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation de la Barbade souhaite ajouter ses félicitations à celles qui ont déjà été formulées avec tant d'éloquence à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection traduit nettement l'estime que l'on porte au sein de cette organisation à l'Etat que vous représentez. Votre pays, comme la Barbade, est une île qui est accablée — mais qui n'est pas paralysée, je suis heureux de le dire — par des problèmes économiques. Face aux difficultés sérieuses qu'il rencontre, les efforts déployés par votre pays afin d'élargir les frontières de la justice et de l'égalité internationales sont particulièrement bienvenus. Nous tenons également à rendre hommage à l'apport personnel que vous avez fait aux négociations qui ont eu lieu afin d'établir le régime international pour l'utilisation des ressources de la mer et des fonds marins. La population de la Barbade a suivi avec un vif intérêt et un sentiment d'optimisme ces débats et a ressenti une grande admiration pour le savoir-faire que vous avez déployé en tant que président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

3. Ma délégation tient aussi à rendre officiellement hommage au Secrétaire général de cette organisation pour la diligence et le zèle incessants dont il a fait preuve alors qu'il poursuivait, de manière discrète et active, les efforts nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les mois très troublés de l'année écoulée.

4. Ma délégation, qui représente un peuple des Antilles, petit mais fier et travailleur, tient à réaffirmer son attachement à deux principes sacrés : celui de l'égalité des Etats et celui de l'universalité de cette organisation. Pour ce qui est de l'égalité des Etats, des pays comme la Barbade savent avec quelle aisance les nations fortes et puissantes se sentent parfois lasses, parfois irritées par ce qui leur semble être les prétentions creuses et les attitudes gratuites des petits Etats. Beaucoup d'Etats grands et riches souscrivent de manière compréhensible à la maxime selon laquelle "celui qui paie les musiciens choisit la musique" et s'efforcent donc d'imposer le ton à des petits Etats comme la Barbade. Mais cette attitude de pénible tolérance ne tient pas compte du rôle que peut jouer l'intervention pondérée des petits Etats — le rôle qu'elle joue d'ailleurs — dans des débats animés et des discussions qui retiennent parfois l'attention du monde et qui se font sentir jusque dans les discussions et les délibérations des Nations Unies.

5. Consciente de l'apport que peuvent fournir les petits Etats, la Barbade se félicite à l'avance de la participation imminente d'autres Etats des Antilles, le Belize y compris, aux activités de l'Organisation. Nous, peuples des îles antillaises, nous trouvons à un carrefour où se rencontre l'histoire et où convergent les civilisations étrangères. C'est de propos délibéré que j'emploie ces expressions. Je m'empresse de faire remarquer que notre rôle n'est pas d'être au carrefour pour y être piétinés par des forces divergentes et considérables — et nombreuses sont celles qui se font sentir dans les Antilles — mais pour mettre à profit notre expérience afin d'influencer le cours de l'évolution internationale. Nous, les petits Etats des Antilles, aimons la paix et sommes des Etats progressistes et démocratiques. En fait, c'est la marée de la démocratie qui m'amène ici et me fait monter à cette tribune après 15 années d'opposition loyale au Parlement. Comme on le constatera donc, nous, à la Barbade et aux Antilles, ne sommes pas seulement épris de paix, progressistes et fiers, nous sommes également patients.

6. Je souligne à nouveau notre engagement à l'égard de l'universalité de cette organisation. Notre délégation ne croit pas que des mesures de représailles nées d'un amour-propre blessé ou d'un orgueil mal compris suscités par des causes perdues devraient faire obstacle au désir légitime des nations de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, notre délégation espère qu'il sera possible de trouver un moyen pour accueillir dans un proche avenir les millions de personnes sans représentation de l'Angola, de la Corée et du Viet Nam autrefois déchirés par la guerre. Aujourd'hui, nous nous réjouissons bien entendu d'accueillir à l'Organisation les représentants des Seychelles qui, comme la Barbade, sont des îles et sont membres du Commonwealth.

7. Il est bon que j'indique l'engagement du Gouvernement de la Barbade à l'égard de l'Organisation. Nous sommes convaincus que le dialogue qui se poursuit ici finira par mener à la solution des problèmes du monde. Nous pensons que les grands problèmes internationaux ont pour origine le déni des droits fondamentaux et des libertés des hommes, et l'absence d'un souci réel quant à la distribution des richesses entre les nations. En conséquence, dans nos relations avec les autres Etats, tant ici qu'à l'extérieur, nous appuierons les causes qui se rapportent à la protection des droits de l'homme, au droit à l'autodétermination et aux libertés fondamentales de tous les peuples. Dans le domaine économique, notre sympathie ira aux moins favorisés, aux sous-privilegiés et sous-représentés.

8. La Barbade est un très petit Etat, limité en matière de statut et de puissance du fait de sa superficie. Mais certains éléments jouent fortement en faveur de notre pays. Il n'est pas exposé à une menace immédiate d'invasion d'un voisin plus puissant. Nous vivons dans un pays politiquement stable et socialement homogène. Nous avons des institutions sociales fortes et dynamiques. Notre système d'enseignement est aussi bon que partout ailleurs. Nos institutions religieuses sont bien vivantes et ouvertes au monde extérieur. Nos syndicats sont libres et agissants. En bref, la force de la Barbade est dans la qualité de ses habitants.

9. Avec le soutien de tous les habitants de la Barbade, le Gouvernement s'efforce de trouver la voie d'une indépendance d'esprit et de politique. Le Gouvernement se lancera dans une politique étrangère active, espérant renforcer sa base économique en consolidant ses liens internationaux, surtout avec les pays des Antilles, du Commonwealth et d'Amérique latine, et avec les nations en voie de développement dans l'ensemble.

10. Notre espoir de succès réside dans les négociations et l'action collective, et l'un des principaux piliers de notre espoir est constitué par l'Organisation et les institutions spécialisées auxquelles elle a donné naissance. Pour cette raison, la délégation de la Barbade espère que le travail qui se poursuit au sein du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation contribuera à une restructuration du système des Nations Unies à l'image de la configuration de la puissance et des changements survenus depuis 1945.

11. Les questions de guerre et de paix ont joué un rôle prédominant dans l'élaboration de la Charte des Nations Unies et dans la manière dont elle a été mise en oeuvre ces 30 dernières années. L'accent est de plus en plus fortement placé maintenant sur la coopération économique et le développement, ainsi que sur les problèmes intéressant les droits de l'homme et les libertés humaines, ce qui est une indication de la faculté qu'a eue cette organisation de s'adapter aux impératifs de la situation mondiale en ce dernier quart du XX^e siècle.

12. La Barbade souhaite un niveau de vie plus élevé et une qualité de vie meilleure non seulement aux déshérités qui vivent à l'intérieur de ses frontières, mais également à ceux qui, dans le monde, sont privés de tout et qui ont besoin de l'assistance que peut leur apporter la coopération internationale.

13. Pour ce qui est de la situation internationale, ma délégation est préoccupée par le déséquilibre qui persiste entre les exportations et les importations des pays en développement, ainsi que par l'incapacité dans laquelle se trouvent la plupart de ceux-ci d'approcher de l'objectif de croissance de 7 p. 100 fixé par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. D'autre part, les inquiétudes toujours plus grandes qu'éprouvent nombre d'Etats Membres de cette organisation à l'égard des problèmes de distribution montrent que la communauté internationale s'est aperçue que des objectifs de productivité qui ne s'accompagneraient pas d'objectifs moraux d'une plus grande élévation seraient insuffisants à résoudre les problèmes sociaux et économiques qui se posent à l'heure actuelle sur le plan international. Il est impératif que s'établisse sur ce plan une répartition de consommation internationale plus équitable.

14. Pour ce qui est du transfert des ressources aux pays en développement, la Barbade ne peut cacher sa déception. L'incapacité dans laquelle s'est trouvée l'assistance officielle au développement de parvenir aux objectifs fixés par la Stratégie internationale du développement représente un défaut majeur de la structure de la coopération internationale pour le développement. La crise économique internationale de ces dernières années, s'accompagnant d'une désillusion apparente des pays donateurs pour ce qui est des résultats des programmes d'aide, a élargi encore le fossé entre les objectifs d'assistance et les sommes qui y sont consacrées. Sans doute est-il compréhensible que les besoins particuliers des pays en développement les plus pauvres aient conduit la communauté internationale à leur accorder la priorité dans l'allocation de l'aide au développement. Cependant, il nous semble que les normes qui ont guidé semblables décisions sont quelque peu partiales et incomplètes.

15. La création d'un mécanisme consultatif au niveau international afin de déterminer les besoins en assistance extérieure d'un pays destinataire donné pourra garantir une certaine sécurité dans la manière dont ce pays sera traité. Cependant, le fait de savoir que les institutions multilatérales et bilatérales agissent dans ce sens n'apportera guère de réconfort aux petits pays qui constatent que leurs demandes d'appui extérieur pour les efforts qu'ils font à l'intérieur sont de plus en plus ignorées. Ce qui est évident, c'est que la tendance actuelle à diviser les pays en groupes distincts, en fondant cette distinction sur de prétendues caractéristiques communes, peut aboutir à des résultats inquiétants. Car il existe un réel danger que certains pourvoyeurs se disent que, étant donné que certains groupes d'Etats ont des besoins particulièrement urgents d'assistance concessionnelle, les besoins d'autres Etats sont devenus peut-être moins urgents. On ne pourra compenser les dangers inhérents à l'utilisation d'une classification quelque peu rudimentaire pour déterminer les besoins relatifs en aide extérieure que par l'établissement de mesures et de directives s'appliquant uniformément à tous les pays en développement, compte pleinement tenu des caractéristiques sociales ainsi que structurelles de leurs perspectives de développement.

16. La Barbade espère que les tentatives pour venir à bout des problèmes de distribution inégale porteront bientôt

leurs fruits. A cet égard, le "dialogue Nord-Sud" qui a lieu actuellement à Paris, la Conférence sur la coopération économique internationale, doit s'efforcer de rechercher des réponses aux problèmes que connaissent les pays en développement dans les quatre domaines qui ont été confiés aux commissions, à savoir l'énergie, les matières premières, le développement et les affaires financières. Nous sommes préoccupés de voir que les pays développés ne semblent pas disposés à accepter le principe de l'"indexation", que nous considérons, quant à nous, comme un aspect important de tout mécanisme qui pourrait être mis sur pied pour traiter de la diminution des revenus que nos pays retirent de l'exportation de leurs matières premières. Ma délégation est convaincue qu'il faut établir un rapport entre les prix que nous recevons pour nos exportations et ceux que nous devons payer pour nos importations. En effet, les perspectives de notre développement économique sont conditionnées par la puissance d'achat que nous rapportent nos exportations. Nous espérons que des arrangements tels que les facilités de financement compensatoire du Fonds monétaire international et le programme intégré des produits de base approuvé par la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] à Nairobi seront utilisés, après adaptations appropriées, pour répondre aux besoins des pays en développement. De plus, nous souhaitons que l'on trouve des moyens de remédier à l'insuffisance des courants de devises du Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], car cela entraîne virtuellement des réductions de l'aide consentie à certains pays — et certainement dans le cas de la Barbade, qui a été contrainte, par ce déficit du PNUD, de réduire plusieurs de ses programmes, ou même d'y renoncer.

17. De même que l'homme ne peut vivre seulement de pain, de même, pour les nations, le fait de parvenir à certains objectifs de croissance ne peut, à lui seul, créer une meilleure qualité de vie pour l'humanité tout entière. Un prisonnier bien nourri ou un esclave tiré à quatre épingles ne représentent pas l'idée que se fait la Barbade d'un homme heureux. Pour nous, la dignité et le respect de la personne humaine passent avant tout. C'est pourquoi notre délégation est prête à élever sa voix pour appuyer toute action internationale contre l'impérialisme de tout poil, le colonialisme de tout genre et le racisme de toute nuance.

18. La plaie purulente que représentent la grossière inégalité économique et politique ainsi que la flagrante injustice sociale qui règnent en Afrique australe n'a pas encore été guérie. Mais peut-être est-il possible en cette session, plus qu'en aucune session précédente, de déclarer avec une certaine assurance que cette plaie commence à se refermer. La patience de la population noire de l'Afrique australe a été mise à rude épreuve, mais sa résolution n'a pas faibli et elle n'a rien abdiqué de sa dignité.

19. La Barbade tient à rendre hommage au courage et aux sacrifices des Noirs — homme, femmes et adolescents — qui, en Afrique australe, ont été brutalement fauchés dans la fleur de leur jeunesse. Faisons tous en sorte que leur sacrifice ne soit jamais oublié. De même, déclarons bien haut que même si la tyrannie brutale et sans merci peut retarder le jour où cette organisation recevra enfin en son sein, au milieu d'un enthousiasme exubérant et d'acclamations sans fin, une Namibie et un Zimbabwe libres, ce

jour-là n'en viendra pas moins tôt ou tard, plutôt tôt que tard. Permettez-moi, à cet égard, de souligner avec la dernière énergie que la Barbade n'appuiera pas l'indépendance factice d'un Transkei. La marée de la liberté déferle sans relâche et d'une manière irrésistible à travers l'Afrique et en direction du sud. Ce flot pourra être temporairement interrompu ou momentanément détourné, mais il ne sera pas possible d'y faire front en permanence et de le contenir éternellement. Ma délégation, parlant sans rancœur, sans amertume, sans malveillance, voudrait inviter toutes les nations, plus particulièrement celles dont l'assistance a, par le passé, permis de prolonger et de maintenir les empires injustes et honteux de l'Afrique australe et dont la puissance économique soutient les régimes racistes dans cette région du monde, à faire tous les efforts possibles pour amener dans un proche avenir la fin de l'oppression raciale. C'est ce que conseille le souci d'intérêt bien compris et ce que réclame la justice.

20. La Barbade note avec plaisir le fait que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont entrés en vigueur cette année, et elle se félicite encore plus de voir l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Par contre, la Barbade regrette profondément que seule une poignée de nations aient estimé pouvoir ratifier ces pactes et ce protocole. La Barbade, en tant que partie contractante de ces pactes depuis les premiers jours, les considère comme une occasion qui nous est donnée d'apporter une contribution positive au progrès et au développement de l'ordre et du bien-être internationaux.

21. Le Protocole facultatif, qui offre aux personnes privées de leurs droits et libertés inaliénables la possibilité de porter leurs griefs devant une commission internationale, est révolutionnaire. A cet égard, la Barbade est très heureuse de compter parmi les révolutionnaires. Nous souhaitons que d'autres révolutionnaires qui, souvent, marquent plus profondément le sol de leur empreinte parce que leurs intérêts les font passer plus souvent par des voies révolutionnaires se joignent à nous en l'occurrence. On a dit que, par l'entrée en vigueur de ces pactes importants, l'identité de ces mystérieux droits inaliénables évoqués dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, aurait plus de chance d'être révélée et conçue.

22. La Barbade s'opposera sans crainte ni faveur à toutes les conditions sociales qui réduisent les hommes au niveau de jouets pour d'autres hommes. Trop souvent, hélas ! de même que les nations fortes se servent comme de jouets de nations plus faibles, de même les hommes prennent les femmes pour des jouets. Le Gouvernement de la Barbade défendra avec force les femmes, sur le plan national et international, et sera à l'avant-garde de ceux qui luttent pour la défense et le progrès des droits de la femme. Nationalement, le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger s'est engagé à l'égard d'un régime nouveau et d'une charte des droits de la femme, et une commission nationale sur la condition de la femme va être établie. C'est ainsi que mon gouvernement s'efforcera d'assurer l'égalité de possibilités dans l'emploi et un salaire égal pour un travail égal. Mon gouvernement s'est engagé à accorder l'égalité d'accès à l'éducation et des chances égales de développement

intellectuel. Mon gouvernement est solennellement décidé à faire disparaître toute apparence de citoyenneté de deuxième classe pour les femmes en ce qui concerne les droits de propriété et les droits personnels.

23. Les lois viendront fortifier la pratique; l'égalité devant la loi viendra intensifier l'égalité aux yeux de la population. Sur le plan international, ma délégation se dressera avec une dureté de marbre contre toute discrimination fondée sur le sexe, contribuera activement à la défense et à l'encouragement des droits civils et elle participera à tout ce qui sera fait pour assurer l'intégration totale des femmes à l'effort global de développement. Une nation comme la mienne, qui connaît les qualités et l'apport des mères et des grands-mères, et qui se rend compte de la force intrinsèque de personnes considérées par tradition comme faibles, comprend peut-être mieux que quiconque l'importance et les possibilités de l'apport croissant des femmes au développement de relations amicales entre les Etats et au renforcement de la paix mondiale.

24. Je suis sûr, Monsieur le Président, qu'en vous parlant, à vous, de la nécessité de favoriser, de défendre et de faire avancer les droits de la femme, je prêche un converti. Les réalisations des chefs de gouvernement des grandes républiques de Sri Lanka et de l'Inde sont bien connues dans notre partie du monde et elles ont stimulé les efforts des femmes du monde entier en fournissant un encouragement et une justification à ces efforts.

25. Dans les affaires qui concernent le progrès des femmes et la défense de leurs droits, de même que dans les questions concernant la mer, présenter à votre intention, Monsieur le Président, l'attitude progressive de ma délégation, cela équivaut à porter de l'eau à la rivière. Mes collègues d'Amérique latine me disent que l'expression moderne et très juste de l'hémisphère est : *echar peces al mar* — jeter des poissons à la mer.

26. Pour ce qui est du droit de la mer, le Gouvernement de la Barbade s'est engagé à faire passer l'étendue de ses eaux territoriales de 3 à 12 milles, avançant modérément avec la marée en étendant la souveraineté de l'Etat côtier sur les eaux adjacentes. La Barbade appuie également une préservation raisonnable des ressources de la mer et continuera de participer pleinement à la Conférence du droit de la mer. Notre objectif sera de raccorder nos efforts à ceux des nations qui partagent nos idées afin de réaliser un régime de la mer juste et raisonnable.

27. La conception qu'a la Barbade d'un arrangement juste et raisonnable comporte l'accès aux ressources de la mer et du fond des mers pour les Etats désavantagés, que le désavantage soit naturel, comme par exemple dans le cas des pays sans littoral ou à littoral enclavé, ou qu'il soit de caractère technique. Comme elle le fait en si grande partie dans sa politique étrangère, qui est à l'image de sa politique nationale, la notion que défendra la Barbade, c'est que les forts doivent partager le fardeau des faibles. En tant que nation, en tant que peuple, nous sommes tous le gardien de notre frère.

28. Ma délégation appuie donc l'idée que la mer appartient en commun aux peuples du monde et que ses ressources doivent être partagées de façon juste et équitable, dans un

effort conscient pour répondre aux besoins des nécessiteux, tout en utilisant et en récompensant de façon raisonnable les capacités des aptes.

29. Cherchant à concilier les intérêts parfois contradictoires des aptes et des nécessiteux, la Barbade pense que les besoins des nécessiteux doivent l'emporter.

30. Le fait que les discussions sur le droit de la mer aient duré si longtemps montre bien la nature controversée et délicate du problème et le heurt d'intérêts nationaux contradictoires. Notre délégation ne pense pas que son intervention dans le débat permettra d'un seul coup de résoudre une question épineuse. Ce que les représentants de la Barbade apporteront à ce débat, comme dans toutes les autres questions internationales, ce sera un certain bon sens, un certain équilibre, une intégrité recouverte de la volonté de comprendre les points de vue contradictoires avec, je le reconnais, un parti pris pardonnable en faveur de ceux qui sont privés et désavantagés.

31. La menace à la loi et à l'ordre internationaux assume des formes nombreuses. Dans les Antilles, tout récemment, nous nous sommes trouvés en présence d'actes de personnes aigries et déçues, décidées à mener dans les airs une campagne de terreur déchaînée contre des voyageurs innocents. Les attentats à la bombe, les détournements d'avion et d'autres actes de piraterie internationale sont perpétrés avec un criminel abandon. Les nouveaux assassins internationaux attaquent maintenant les innocents de la même façon que ceux qui, à leurs yeux, sont coupables. Le Gouvernement de la Barbade tient à dire, dans les termes les plus forts, combien lui répugne cette forme de terrorisme international et de chantage, et il demande à tous les pays de protester bien haut contre semblable comportement.

32. Il y a moins d'une semaine, mon pays a été entraîné, de manière indirecte, dans un incident sordide de ce genre, qui a entraîné des pertes nombreuses en vies humaines. Nous avons déjà exprimé — et nous le faisons une fois de plus officiellement — nos profonds regrets aux Républiques de Cuba et de la Guyane, de même qu'à la République populaire démocratique de Corée, pour cet acte tragique et insensé. En collaboration avec un autre Etat frère, un autre petit pays, la République de la Trinité-et-Tobago, mon gouvernement a poursuivi et continuera de poursuivre une enquête énergique sur cet acte de terrorisme qui a détruit totalement un avion des lignes aériennes cubaines peu après le décollage de notre littoral. Je dois dire que, dans les 12 heures qui ont suivi l'incident, nos enquêtes et nos poursuites ont déjà porté certains fruits.

33. Nous croyons que, si tous les autres pays du monde traitaient les terroristes internationaux avec la même fermeté que la Trinité-et-Tobago et la Barbade, ce mal disparaîtrait de la face du monde. Nous adressons une mise en garde très rigoureuse à ces personnes égarées qui songeraient à entraîner la Barbade dans leurs sinistres desseins et leur disons que ces actes nous apparaissent comme des exemples latents de malveillance et que nous ferons tout pour en trouver et en punir les auteurs.

34. Nous ne croyons pas que la fin justifie les moyens, et c'est pourquoi nous avons appuyé les conventions de Tokyo, de La Haye et de Montréal. Nous engageons tous les

pays à en faire autant sans retard, avant que ces actes de piraterie aérienne ne sèment la perturbation dans le monde entier.

35. Par son travail dans les organisations internationales, la Barbade s'efforcera d'adoucir des positions extrêmes, de souligner la nécessité d'une certaine morale et de justice dans les affaires internationales, et d'utiliser ces organisations pour favoriser les initiatives de paix et soulager l'inégalité et l'injustice sociales et économiques. Un engagement semblable n'a bien entendu rien de neuf aux Nations Unies, et peut-être les hommes d'expérience et les cyniques diront-ils : "Nous avons déjà entendu tout cela; voyons ce qu'il dira en 1980." C'est par des actes de la Barbade, et non par les paroles de son premier ministre, que la Barbade sera jugée en dernier ressort. Ce sera un défi pour mon île, la Barbade, que d'adapter ses actes, au cours des années à venir, aux paroles que j'ai prononcées aujourd'hui en son nom. Le défi international est aussi redoutable que le défi national.

36. C'est un défi qu'en ma qualité de nouveau premier ministre de la Barbade je suis heureux d'accepter pour le compte du peuple de la Barbade.

37. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, je remercie le Premier Ministre de la Barbade, S.E. l'honorable John M. G. M. Adams, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

38. M. BONGO (Gabon) : Prenant pour la première fois la parole du haut de cette tribune en tant que représentant d'un pays dont la politique est profondément attachée aux nobles principes du dialogue et de la tolérance et qui demeure résolument tourné vers la paix universelle, l'autodétermination des peuples, leur droit au développement et à la prospérité dans la justice et dans la dignité, je ne manquerai pas de rendre hommage aujourd'hui à tous ceux qui, morts ou vivants, ont donné le meilleur de leur personne pour que naisse et survive l'Organisation des Nations Unies. C'est donc avec un sentiment de vive fierté, mêlé d'une profonde émotion, que je prends ce jour la parole devant cette auguste assemblée. Emu, je le suis, car c'est ici même, dans cette grande ville américaine qui, chaque année, nous offre son hospitalité, ici même dans ce palais de verre, symbole de vérité et de solidarité humaine, que s'est joué, se joue et, nous l'espérons, se jouera le destin d'un monde en pleine mutation que certains apprentis sorciers risquent d'amener à la catastrophe.

39. Fier, je le suis aussi, parce que, en tant que représentant d'un Etat épris de paix et de justice, je m'exprime ici au nom de mon pays, et tout particulièrement au nom de son chef, S.E. le Président de la République gabonaise, El Hadj Omar Bongo, qui, du haut de cette tribune¹, a lui-même proclamé la ferme conviction — j'allais dire la foi profonde — de la République gabonaise en la force de

l'Organisation internationale à faire face à pareille situation de crise mondiale, et ce en pleine conformité avec l'esprit de sa Charte. De ce fait, j'en appelle, si besoin était, après cette minute de méditation et de prière que nous avons tous observée dans cette salle, au début des travaux de la présente session, à toutes les délégations pour qu'elles se penchent sur tous les problèmes que nous aurons à débattre, avec le sérieux, la foi et la détermination qu'ils exigent, eu égard à leur gravité. Car toutes les questions que nous aurons à évoquer dans le cadre de nos travaux auront toujours pour horizon, pour point de mire, l'homme. De ce fait, notre préoccupation suprême doit être de garantir son bien-être physique, moral et spirituel, son épanouissement complet et total.

40. Avant d'aborder le vif du sujet, Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser les vives félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de la trente et unième session de notre assemblée. Nous sommes convaincus que vos capacités éprouvées et vos qualités exceptionnelles d'éminent diplomate vous placent à la hauteur de la noble et combien délicate mission qui vous échoit. Par ailleurs, votre élection à la présidence de la présente Assemblée générale est aussi un hommage rendu à votre grand pays, Sri Lanka, qui vient d'abriter, avec brio, la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. La délégation gabonaise est persuadée que nos débats, qui se sont toujours distingués dans le passé par leur mesure et leur haute tenue, conserveront sous votre direction, Monsieur le Président, le même caractère de sérénité et de pondération et se dérouleront dans l'esprit de respect mutuel, condition *sine qua non* de la réussite d'assises aussi importantes que celles de notre organisation, assises qui, trois mois durant, polariseront l'attention du monde entier parce qu'elles portent les espoirs d'une humanité victime de ses propres contradictions, d'une humanité déchirée par les conflits et dévorée par la peur, mais combien avide de paix et de bonheur ! L'expérience que vous avez accumulée au cours d'une longue et brillante carrière politique et diplomatique constituée, aux yeux de ma délégation, la garantie du succès final de nos travaux.

41. Ces félicitations, est-il besoin de le préciser, s'adressent également, et tout naturellement, aux Vice-Présidents et à l'ensemble des membres du Bureau qui sont appelés à jouer à vos côtés un rôle de tout premier plan dans le déroulement de nos débats.

42. Au Président de la trentième session de l'Assemblée générale, je suis heureux de rendre un hommage tout particulier et mérité pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de nos dernières assises. M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, pays qui entretient avec le mien de très bonnes relations, nous a émerveillés par la maîtrise dont il n'a cessé de faire montre tout au long de cette dernière session, grâce à la connaissance sans faille de son rôle, à son habileté consommée et à son dynamisme débordant. La réussite des travaux de la dernière session constitue un succès éclatant que nous nous plaisons à porter à l'actif de ce brillant homme d'Etat. Qu'il veuille trouver ici l'expression profonde de nos félicitations et de nos sincères remerciements.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Séances plénières, 2210^e séance.

43. Avant d'aborder le point de vue de mon gouvernement sur les sujets essentiels inscrits à notre ordre du jour, je voudrais saluer la venue parmi nous de l'Etat frère des Seychelles. Au nom de la délégation et du peuple gabonais, il n'est un devoir agréable de souhaiter la bienvenue à ce nouveau Membre de notre grande famille des Nations Unies.

M. Cissoko (Guinée), vice-président, prend la présidence.

44. Nous aurions voulu saluer en même temps l'admission de l'Etat frère de l'Angola et de la République socialiste du Viet Nam. Nous osons espérer que le jour n'est plus loin où ces deux Etats, qui réunissent les conditions prévues par la Charte, seront parmi nous. L'admission de ces deux pays donnera réellement à notre organisation son visage universel.

45. Nous parlions tantôt d'une situation de crise mondiale, d'un univers au bord du suicide collectif et, en effet, la crise et la tentation de suicide collectif existent incontestablement, tant il est vrai que, de quelque côté que nous nous tournions, existent la guerre, la répression, la misère, la faim, la maladie, le racisme sous toutes ses formes, la dégradation sans cesse accrue de l'ordre économique mondial dont les victimes toutes désignées sont les pays en voie de construction.

46. Nous vivons encore sous l'emprise d'hégémonismes et d'égoïsmes de toutes sortes, qui entraînent l'inégalité entre les hommes et les différentes parties du monde. Nous vivons encore sous l'empire des foyers de tension et d'explosion dont les plus dangereux sont, comme chacun le sait, en Afrique australe et au Moyen-Orient.

47. La paix et la sécurité que nous appelons de tous nos vœux, la justice et le bonheur auxquels nous aspirons si profondément sont des richesses communes que la nature a données en partage à tous les hommes, à tous les peuples de la terre. Elles ne sont réservées à aucune catégorie particulière; elles sont l'apanage de tous les êtres humains. Méconnaître cette vérité, nier cette évidence, conduit aux pires aberrations et aux tragédies les plus sanglantes.

48. Une poignée d'hommes, des minorités disparates, sous prétexte qu'elles appartiennent à la race blanche, imposent une vie d'enfer à la majorité autochtone sur une partie de notre continent.

49. Que ces minorités sorties d'un autre âge, sourdes à la voix de toutes les autres nations du monde, refusent de restituer leurs droits et leurs libertés aux peuples qu'elles maintiennent sous leur domination, voilà qui est insupportable et inacceptable.

50. La politique d'*apartheid* imposée par ces minorités blanches d'Afrique du Sud et de Rhodésie aux peuples autochtones noirs qu'elles ont spoliés de leurs droits, de leurs terres et de leurs richesses révolte profondément la conscience humaine. Une telle politique insensée et à courte vue ne peut que développer la haine, dresser les diverses communautés les unes contre les autres et conduire fatalement à la violence et au chaos. Les événements qui se sont déroulés à Soweto et dans d'autres villes d'Afrique du Sud, et qui s'y déroulent encore, en sont une illustration concrète. Cette situation tragique ne se serait jamais

produite si les autorités sud-africaines avaient saisi l'occasion qui leur avait été offerte, en 1969, par l'Afrique indépendante à travers le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe². Malheureusement, le régime raciste de Vorster et ses tenants blancs n'ont jamais voulu entendre la voix de la raison. Ils préfèrent insister sur l'application de leur politique raciale, au risque même de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

51. Le Gabon condamne fermement la politique d'*apartheid*, car il est absurde que la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud continue au moment où notre organisation affirme sa détermination de sauvegarder les droits de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il est absurde que l'Afrique du Sud continue à appartenir à notre organisation tout en défiant sa charte, ses principes, ses résolutions, ainsi que l'opinion publique internationale tout entière. De même que nous condamnons l'*apartheid*, nous condamnons aussi les pays qui, pour des raisons mercantiles, aident activement ce régime à se maintenir grâce à des accords multiformes, lui donnant ainsi l'illusion d'invincibilité.

52. Nous savons que le régime raciste de Vorster demeure toujours sourd aux appels à la raison lancés par la communauté internationale. Non seulement ce régime tristement célèbre refuse de changer de politique à l'intérieur de l'Afrique du Sud, mais encore il l'a étendue à la Namibie, territoire sous administration des Nations Unies.

53. La situation en Namibie est très préoccupante. Le Conseil de sécurité devrait se saisir à nouveau de ce problème qui a fait l'objet de la résolution 385 (1976), du 30 janvier 1976. Si l'Afrique du Sud persiste dans son refus de se retirer de la Namibie - aidée qu'elle est par certains pays - le Conseil de sécurité devrait, dans ce cas, recourir aux mesures prévues au Chapitre VII de la Charte.

54. Nous savons qu'une conférence dite constitutionnelle se déroule actuellement à Windhoek. Le Gabon s'oppose fermement à cette mascarade de conférence qui exclut la South West Africa People's Organization, représentant authentique et unique du peuple namibien. Le Gabon s'opposera également aux résultats de cette conférence, dont l'unique but est la "bantoustanisation" de la Namibie et la mise en place de régimes fantoches à la solde de Pretoria.

55. En ce qui concerne le problème rhodésien, le Gabon suit avec une attention particulière les efforts déployés actuellement par M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, pour trouver une solution acceptable à ce douloureux problème. Cependant, il est un principe intangible et non négociable pour le Gouvernement gabonais : celui du gouvernement de la majorité; c'est dire qu'un transfert urgent du pouvoir aux représentants de la majorité noire s'impose. La position arrêtée le 26 septembre par les cinq chefs d'Etat africains de "première ligne" devrait servir de base à toute négociation. Le Gabon, pour sa part, continuera d'apporter son aide matérielle et son appui moral aux vaillants combattants de la liberté du Zimbabwe jusqu'à la victoire finale.

² *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

56. S'agissant des Comores, le Gabon espère que le Gouvernement français, qui a toujours su faire preuve de sagesse en matière de décolonisation, saura faire droit à la légitime revendication de ce pays frère afin de préserver l'unité et l'intégrité de son territoire telles qu'elles furent respectées durant la colonisation.

57. Ma délégation se félicite du processus de décolonisation déjà engagé à Djibouti en vue de l'indépendance de ce territoire conformément aux aspirations maintes fois exprimées par son peuple.

58. Le Moyen-Orient constitue aujourd'hui le foyer de tension le plus dangereux. Quatre guerres atroces ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines dans cette partie du monde.

59. La cause profonde de cette situation est le refus par l'Etat d'Israël de reconnaître le fait palestinien. Nous ne pensons pas que cette région puisse connaître la paix ou la détente tant que ce peuple sera spolié de tous ses droits. Le peuple palestinien, comme chacun le sait, déraciné de son territoire, privé de tous droits de regagner ses foyers et ses biens, languit dans des camps de réfugiés. Ce peuple doit avoir un territoire, un territoire national; ses droits en tant que peuple et en tant que nation doivent être reconnus. Toute solution qui ne reconnaîtrait pas cette réalité et qui ne prévoirait pas la participation directe, pleine et entière du peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, à toutes les conférences ne saurait être acceptable. La paix au Moyen-Orient ne saurait se fonder sur les fruits de l'agression. Israël doit se retirer sans aucune condition préalable de tous les territoires arabes occupés par la force en 1967.

60. Le drame que connaît le Liban préoccupe mon pays, qui a toujours entretenu de très bonnes relations avec lui. Le Gabon souhaite très sincèrement que la paix revienne dans ce pays, et cette paix ne peut être que le fruit d'une concertation des Libanais entre eux et sans ingérence extérieure. Naturellement, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban devraient être sauvegardées.

61. La crise de Chypre n'est malheureusement pas réglée. Malgré les décisions prises à l'unanimité au sein de notre organisation, Chypre est divisée en deux territoires séparés, dotés chacun de sa propre administration. Le Gabon soutient fermement les efforts du Secrétaire général tendant à trouver une solution acceptable pour toutes les communautés chypriotes et qui sauvegarderait l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de l'île.

62. Le Gabon se réjouit de ce que le problème coréen ait été retiré de notre ordre du jour. Notre pays, qui entretient des relations amicales avec les deux Etats coréens, estime que le règlement de la question coréenne se trouve dans un dialogue Nord-Sud franc et sincère, et c'est là le moyen le plus réaliste qui permettra aux deux parties de poser des jalons pour une solution pacifique sans ingérence extérieure. La question coréenne concerne avant tout les Coréens eux-mêmes. Le rôle de notre organisation est d'aider les deux Etats coréens à se retrouver autour d'une table de conférence afin de parvenir à la réunification pacifique de leur pays.

63. Quant à l'Amérique latine, je voudrais assurer les peuples de ce continent du soutien total du Gabon aux efforts qu'ils ont déployés pour renforcer leur souveraineté nationale, car le Gabon est convaincu que c'est là une contribution des plus positives au courant historique de la libération des peuples asservis.

64. Qu'il me soit permis ici, au nom de mon pays, d'adresser nos vives félicitations aux autorités mexicaines pour avoir mis sur pied le Centre d'études économiques et sociales du tiers monde.

65. Si, sur le plan de la politique pure, la vision du monde que nous venons d'évoquer nous semble être incontestablement marquée par le désordre, cela ne surprendra personne, car elle est une conséquence et une émanation logiques d'un système économique mondial anachronique, dominé lui-même par le désordre.

66. Ce désordre se manifeste effectivement sous différentes formes, dont l'inflation, la détérioration des termes de l'échange, l'appauvrissement sans cesse croissant du tiers monde, pour ne citer que ces quelques exemples.

67. Ce problème est si préoccupant et si crucial pour nos pays en particulier qu'il a fallu la convocation de deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies pour en débattre et jeter les bases d'un nouvel ordre économique international plus juste. Notre pays, grand producteur de matières premières, ne pouvait rester insensible à cette situation. C'est ainsi que le Président de la République gabonaise, S.E. El Hadj Omar Bongo, a personnellement pris une part active dans la conception des grandes lignes de ce que pourrait être cet ordre économique nouveau qui devrait désormais tenir le plus grand compte des intérêts des pays producteurs de matières premières. Et pour mieux défendre ses intérêts, notre pays, de concert avec d'autres partenaires et à l'instar de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, vient de mettre sur pied l'Organisation des pays producteurs et exportateurs de bois.

68. Dans la structure mondiale des relations, aucun domaine n'est plus manifestement saturé d'inégalités, d'avantages unilatéraux et de contrats léonins que le secteur des relations économiques.

69. En effet, en regardant la scène mondiale, nous constatons que près de 80 p. 100 du commerce mondial, près de 95 p. 100 des investissements privés sont contrôlés par une minorité d'Etats, alors que plus des deux tiers de la population mondiale continuent à vivre dans des conditions misérables.

70. Nous pensons que l'heure où le système économique international était dirigé par cette minorité est révolue. Nous pensons que le temps où la volonté de cette minorité s'imposait à la majorité est passé.

71. Nous pensons que les relations économiques doivent se fonder sur des données nouvelles : interdépendance, solidarité entre les nations, souveraineté absolue sur les matières premières, fixation des prix des matières premières à des taux équitables et rémunérateurs par les producteurs, et participation active et respectée des pays en voie de développement aux négociations économiques internationales.

72. La méconnaissance volontaire de ces données par des pays nantis retarde l'instauration effective du nouvel ordre économique international, tel qu'il a été défini et accepté par la communauté internationale lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de notre organisation. Cette mauvaise volonté des pays développés est également à l'origine de l'échec partiel de la quatrième session de la CNUCED, en laquelle des pays en voie de développement avaient pourtant placé leurs espoirs.

73. Surmonter la crise économique actuelle est un objectif fondamental et prioritaire. Il ne peut être question de revenir à la situation passée, que chacun, désormais, s'accorde à reconnaître comme surannée.

74. Le problème du sous-développement ne sera réellement résolu que si les pays développés parviennent à surmonter leur égoïsme, qui est à l'origine de la pauvreté des pays du tiers monde.

75. Les relations de domination et de dépendance de naguère devraient céder le pas aux intérêts légitimes de la plus grande partie de la communauté internationale. Toutes solutions partielles ou qui ne tiendraient compte que des intérêts de la minorité seraient condamnables. Les solutions doivent être globales et doivent correspondre aux nécessités urgentes de tous les peuples du monde.

76. S'il est un sujet qui présente le plus d'intérêt concernant l'économie, le développement et la souveraineté des nations, c'est bien l'océan.

77. Bien que son importance ne jouisse pas d'un intérêt spectaculaire de la part du grand public, elle demeure cruciale pour les besoins de l'heure, comme elle n'a jamais cessé de l'être tout au long de l'histoire de l'humanité. L'océan occupe 71 p. 100 de la surface du globe et est une source inépuisable de richesses. Son rôle dans la vie de l'humanité s'est particulièrement accru au cours de ces 10 dernières années. C'est pourquoi le Gabon suit avec une attention particulière la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

78. Nous reconnaissons que ce problème des océans est très important et très complexe et que toute solution hâtive dans ce domaine ne saurait être acceptable. La Conférence doit tenir compte des intérêts légitimes des Etats côtiers ainsi que des aspirations des Etats sans littoral.

79. Le Gabon encourage la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à poursuivre son oeuvre en vue de la conclusion d'un traité international dans ce domaine.

80. L'extinction des foyers de guerre, l'apaisement de tous les conflits armés qui déchirent les nations sont les premières étapes à atteindre sur le chemin qui mène à la paix et à la sécurité. Les peuples du monde ne pourront vivre dans la paix que s'ils éprouvent un profond sentiment de sécurité qu'aucune menace ne viendrait troubler. Or, quand on songe que l'arsenal militaire des grandes puissances s'enrichit chaque jour d'armes nouvelles et toujours plus sophistiquées, toujours plus puissantes et toujours plus terrifiantes, quand on sait que beaucoup de pays en voie de développement s'engagent eux aussi dans la course aux armements — et, à titre d'exemple, selon l'Institut des

études stratégiques, l'Asie y consacre 1,9 p. 100 de son produit national brut et l'Afrique 5,3 p. 100 —, le doute envahit l'esprit. Les grandes puissances, qui jouent un rôle si déterminant dans les affaires du monde et qui, seules, produisent tous ces armements et sont responsables de leur dissémination, sont-elles sincères et conséquentes avec elles-mêmes quand elles parlent de paix et invitent au désarmement ?

81. En tout cas, l'attitude des marchands de canons pourrait nous en faire douter. Devant les risques que font courir à la paix et à la sécurité internationales la production, l'accumulation et la dissémination inconsidérées des armements, la nécessité s'impose de lutter contre la folie des uns pour garantir la sécurité des autres.

82. Au moment où la menace de la faim pèse sur des millions de personnes, des dépenses massives sont consacrées aux oeuvres de destruction. Cette prodigieuse indifférence des marchands de canons, cette tranquille assurance des vendeurs et des acheteurs, au moment où l'acheminement des vivres dans des pays qui souffrent de la faim pose de si douloureux problèmes, ont de quoi consterner. Les statistiques de la Banque mondiale indiquent qu'en 1970 le monde avait dépensé 183 milliards de dollars pour les armements, somme 24 fois plus élevée que le total de celle destinée au programme d'aide. Les dépenses militaires augmentent de quelque 6 p. 100 par an, si bien que la croissance des forces de destruction est supérieure à celle de la production totale de tous les biens et services dans le monde. On constate donc que, malgré les discours et les conférences sur le désarmement, le marché international des armes n'a jamais été aussi florissant.

83. Il est donc du devoir de notre organisation d'intensifier ses efforts et son action dans ce domaine afin d'amener les Etats Membres à réaliser un accord devant déboucher sur un désarmement général et contrôlé.

84. Mais le Gouvernement gabonais se pose toujours la question de savoir à quel jeu peuvent être destinées les bombes déjà stockées avant l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)].

85. Pour calmer définitivement nos craintes et donner une réponse satisfaisante à tous les pays qui ne rêvent que de paix, il n'existe qu'une seule solution : c'est l'interdiction formelle de fabriquer de nouvelles armes nucléaires et la formation immédiate de commissions internationales, sous l'égide des Nations Unies, pour procéder à la destruction systématique des dépôts existants. Ne pas l'accepter signifie simplement pour nous une dérobade à une recherche sincère de la paix.

86. Pour terminer, je voudrais réaffirmer ici notre foi inébranlable en l'Organisation des Nations Unies. Malgré les difficultés dans lesquelles se débat notre organisation, nous espérons que la communauté internationale poursuivra ses efforts pour faire de l'ONU un instrument indispensable pour l'édification d'un ordre mondial juste et pacifique. Le Gabon, quant à lui, est tout disposé à apporter sa modeste contribution pour la concrétisation de ce noble idéal. Vive les Nations Unies !

87. M. ADAMOU (Niger) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous adresser mes très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la trente et unième session ordinaire de notre assemblée générale.

88. Qu'il me soit également permis de renouveler les chaleureuses félicitations de ma délégation à votre remarquable prédécesseur, M. Gaston Thorn.

89. La trente et unième session ordinaire de notre assemblée générale se tient à un moment où le monde se trouve encore profondément affecté par la disparition d'un des plus illustres hommes d'Etat qui aura marqué ce XX^e siècle, le président Mao Tsétoung. Ma délégation tient, une fois de plus, à rendre un vibrant hommage à la mémoire du timonier du peuple chinois, qui a permis à son pays de devenir une nation moderne, libre et respectée. Les peuples du tiers monde, quant à eux, lui sauront gré de l'appui constant et sans réserve qu'il leur a accordé dans leur lutte de libération. Le principe qu'il enseigna et selon lequel il faut d'abord compter sur ses propres forces est devenu une devise pour le peuple chinois et une source d'inspiration pour les nations du tiers monde.

90. Au moment où la majorité des Etats de notre communauté internationale se trouve confrontée à de sérieux problèmes de développement, il nous paraît important d'exalter ce principe, tant il est vrai que c'est par l'effort quotidien, le labeur collectif et la volonté commune de triompher de la maladie, de l'analphabétisme et de la faim que tout pays en développement peut prétendre accéder au bien-être social, en sauvegardant sa dignité et son indépendance, lesquelles, pour être réelles, doivent s'acquérir.

91. Soucieux d'accéder à cette indépendance, le Gouvernement du Niger, sous la conduite éclairée de S.E. le lieutenant-colonel Seyni Kountché, a tout mis en œuvre en vue de mobiliser toutes les forces vives de la nation pour arriver à la construction d'un Niger nouveau où sera enfin assuré le bonheur de chaque Nigérien.

92. Cette mobilisation a été réalisée, notamment, par le truchement d'associations traditionnelles de jeunes appelées samarias qui, canalisant toutes les énergies, entreprennent, au niveau de chaque ville et village, des actions communes d'entraide et de développement. Leur action dynamique et responsable a permis, entre autres, la construction, en moins d'un an, d'environ 2 000 classes, ce qu'en 15 ans d'indépendance la première République n'avait pu réaliser. Après six années de sécheresse et d'épreuves inhumaines, nous sommes décidés, plus que jamais, à persévérer dans cette voie, car elle seule est libératrice et source de développement. C'est ainsi que nous plaçons tous nos espoirs dans le plan de développement triennal, qui doit nous permettre, à son terme, notamment de porter le taux de scolarisation de 12 à 35 p. 100 et de tendre vers l'autosuffisance en matière de production agricole.

93. Un regard rétrospectif sur les mois écoulés depuis notre trentième session met en évidence des faits et des événements qui ont marqué de façon plutôt décevante la vie internationale. En effet, une fois de plus, nous déplorons que le monde dans lequel nous vivons continue d'être confronté à de graves problèmes qui mettent en danger la

paix et la sécurité internationales. Qu'il s'agisse de la course effrénée aux armements, des nombreux cas d'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité des Etats, de la crise au Moyen-Orient, de la situation explosive en Afrique australe et des préoccupants problèmes économiques, notre assemblée générale se doit, au cours de ses présentes assises, d'assumer pleinement ses responsabilités et de leur trouver les justes règlements qui s'imposent.

94. Mais, avant de m'appesantir sur ces questions brûlantes, je voudrais, au nom de ma délégation, saluer l'admission au sein de notre organisation de la République soeur des Seychelles. Toutefois, autant notre joie est grande d'accueillir parmi nous ce nouvel Etat, autant notre déception est profonde devant la non-admission de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam en raison d'un usage abusif du droit de veto. Le Niger, qui appuie le principe de l'universalité des Nations Unies, dénonce vigoureusement cette attitude qui ne trouve sa justification dans aucune disposition de la Charte.

95. En ce qui concerne tout d'abord la République populaire d'Angola, nous estimons que son maintien à l'écart de notre organisation est doublement injustifié. D'une part, ce pays est membre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] qui lui a accordé sa pleine confiance; d'autre part, cette même nation jouit de la reconnaissance de plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

96. Quant à la République socialiste du Viet Nam, ma délégation estime de son devoir de souligner que cet Etat, qui vient à peine de retrouver son unité nationale et son intégrité territoriale après plus de 30 années d'une guerre cruelle qui a profondément marqué son courageux peuple, mérite que notre organisation lui rende enfin justice non seulement en l'admettant en son sein mais en l'aidant à panser ses blessures.

97. Cet usage abusif du droit de veto nous porte à croire qu'il est nécessaire et urgent de procéder à un réaménagement de la Charte afin que certains de ses mécanismes soient plus conformes aux réalités de notre époque, beaucoup plus soucieuse d'instaurer une certaine démocratisation dans les relations internationales.

98. L'une des épreuves les plus difficiles que notre organisation aura à surmonter au cours de ces prochaines années sera la course effrénée aux armements qui, dans certains pays, atteint des proportions inquiétantes. C'est ainsi que le rapport du Secrétaire général [A/31/1/Add.1] fait ressortir que plus de 300 milliards de dollars sont dépensés annuellement à cet effet alors que les trois quarts de l'humanité connaissent la misère et le dénuement. Cette course aux armements est l'un des plus grands scandales de notre époque car le monde est en train de fabriquer lui-même les instruments de sa propre perte. La liste des détenteurs de l'apocalypse s'allonge de jour en jour. L'Afrique elle-même, dont on s'attendait qu'après la décolonisation elle fasse du développement son objectif primordial, est en train de s'armer, elle aussi, dangereusement.

99. Les calamités diverses que le monde connaît : tremblement de terre, raz de marée, sécheresse, etc., et qui ont

provoqué tant de victimes, devraient nous ramener tous à plus de sagesse.

100. Mon pays pense que notre organisation doit accorder à cette question une importance particulière avant qu'il ne soit trop tard. L'objectif qu'elle doit se fixer est la réalisation d'un désarmement général et complet, seule solution qui pourrait permettre à notre planète d'éviter la désintégration totale. Une conférence extraordinaire et générale sur le désarmement serait, si elle était convoquée, le cadre idéal pour examiner sérieusement cet objectif. Aussi appuyons-nous pleinement une telle initiative.

101. Une autre source de préoccupation réside dans les nombreux cas d'ingérence constatés ça et là dans les affaires intérieures des autres Etats. Nous considérons ces ingérences comme de véritables actes de terrorisme qui sont la source permanente de conflits dans les relations internationales.

102. Quant à nous, je peux le proclamer, nous sommes au Niger un peuple amoureux de la paix et de la fraternité humaine, mais je dois aussi le dire avec force, nous demeurerons toujours intransigeants chaque fois qu'il s'agira de notre souveraineté ou de notre dignité, car personne ne peut aimer et défendre mieux que nous-mêmes notre propre patrie.

103. Au Moyen-Orient également, la situation, en réalité, ne s'est guère améliorée. Israël persiste toujours dans son refus de restituer aux Etats arabes les territoires illégalement occupés depuis la guerre de juin 1967 en dépit des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Niger, quant à lui, dénonce et condamne, très énergiquement, la politique d'agression et d'expansion à laquelle Israël se livre dans la région. C'est pourquoi, en accord avec les résolutions pertinentes précitées de notre organisation, nous réaffirmons avec force que tout règlement de la crise du Moyen-Orient passe nécessairement par le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés tout autant que par sa reconnaissance du droit légitime, imprescriptible et inaliénable du peuple palestinien à une patrie. Aussi continuerons-nous de tenir l'Etat sioniste d'Israël pour seul responsable aujourd'hui de cette situation.

104. Quant à la grave et triste tragédie que vit actuellement le Liban, elle est à nos yeux la résultante de cette crise permanente qui sévit dans tout le Moyen-Orient depuis la naissance de l'Etat hébreu. Nous adjurons les parties en cause dans ce pays à faire preuve de plus de modération et de sagesse afin de mettre un terme à cette guerre qui a déjà trop fait d'innocentes victimes. Aussi soutenons-nous fermement les efforts louables déployés par la Ligue des Etats arabes dans la recherche d'une solution politique et pacifique à ce douloureux problème.

105. Ailleurs dans le monde subsistent d'autres problèmes épineux qui peuvent malheureusement déboucher sur des affrontements fratricides. Il s'agit entre autres de la situation qui prévaut à Chypre et en Corée. Bien que notre assemblée générale ait décidé cette année de ne point traiter du problème coréen, il n'en demeure pas moins qu'il est une réalité concrète que nous ne pouvons continuer d'éluder indéfiniment, dans la mesure où il constitue une menace

certaine non seulement à la stabilité dans le continent asiatique, mais également à la paix dans le monde. Au Niger, notre point de vue est et demeure que les deux parties en présence doivent elles-mêmes rechercher dans le dialogue, et en dehors de toute ingérence extérieure, les voies et moyens qui les conduiront à un règlement juste et pacifique de leur litige, règlement qui ne pourra être durable que s'il aboutit à la réunification des deux Corées.

106. S'agissant de Chypre, nous déplorons les événements qui ont conduit au déchirement de cette île. C'est pourquoi mon pays soutient fermement l'action du Secrétaire général des Nations Unies tendant à ramener la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

107. Mais ce sont bien les événements en Afrique australe qui, actuellement, constituent le drame le plus sordide et le plus révoltant. En effet, il n'est que trop déplorable d'avoir à constater l'impuissance de notre assemblée à mettre un terme à la politique raciste sud-africaine depuis la première inscription de cette question à son ordre du jour en 1951.

108. Vingt-cinq ans se sont donc écoulés sans que la communauté internationale ait pu enregistrer le moindre changement dans l'attitude arrogante et de défi des autorités colonialistes et racistes de Pretoria. Non seulement l'ignoble politique d'*apartheid* a été depuis lors érigée en institution d'Etat quasiment inexpugnable, mais elle est en train d'être transplantée dans les territoires voisins de Namibie et de Rhodésie. La question qui se trouve donc posée à la conscience universelle est de savoir si notre assemblée est aujourd'hui en mesure de faire échec à la folle détermination et au complot insensé d'une poignée de colons blancs attardés qui voudraient voir leurs rêves rétrogrades se transformer en réalités.

109. Tout semble avoir été dit et redit depuis un quart de siècle au sujet de cette situation. Notre organisation paraît aujourd'hui lasse de condamner vainement à chacune de ses sessions un de ses membres obstiné et plus que jamais résolu à ne pas appliquer ses décisions. Ce défi sans cesse renouvelé de l'Afrique du Sud à l'égard de l'ONU ne peut que compromettre la crédibilité de cette dernière.

110. Le Niger estime qu'il est temps que notre organisation, et plus particulièrement certains Etats, mettent fin à leur attitude de complicité devant la politique du fait accompli menée par le Gouvernement sud-africain, pour se livrer enfin à un réexamen complet et rapide de la question d'Afrique australe. Car le sang n'a que trop coulé dans cette partie de notre continent. Aussi croyons-nous l'heure venue de méditer ce dicton : "La haine appelle la haine et le sang appelle le sang."

111. Des centaines de jeunes Africains noirs sont tombés à Soweto et dans d'autres ghettos sud-africains en affrontant, les mains nues, les balles des criminels racistes. Devant ce massacre, qui a bouleversé la conscience universelle, l'Afrique a réagi spontanément pour le condamner unanimement. De plus, à l'occasion de la conférence au sommet tenue à Maurice, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA³ ont décidé que le 16 juin de chaque

³ Vingt-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Port-Louis, Maurice, du 24 juin au 3 juillet 1976.

année sera commémoré sur tout le continent africain comme Journée des martyrs.

112. Combien de temps encore notre assemblée tolérera-t-elle les sanglantes exactions et les crimes quotidiens perpétrés par ce régime de malédiction et d'opprobre ?

113. Nous croyons que l'heure des décisions a sonné.

114. S'agissant du dossier namibien devant lequel notre organisation a fait preuve d'une carence certaine, j'ai eu l'occasion de souligner devant le Conseil de sécurité⁴ l'impérieuse nécessité d'envisager aujourd'hui très sérieusement l'application des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, qui seules sont aptes enfin à permettre à notre organisation d'assumer pleinement ses responsabilités sur ce territoire.

115. Quant à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud, nous devons admettre que seule l'application directe de la règle de la majorité doit prévaloir. C'est la raison pour laquelle le Niger ne s'opposera à aucune initiative, d'où qu'elle provienne, pourvu qu'elle ait pour finalité l'application stricte de cette règle et qu'elle prenne constamment en considération les recommandations de l'OUA, dont l'un des objectifs fondamentaux réside précisément dans la libération totale du continent.

116. J'en appelle donc à la conscience et à la logique de certaines grandes puissances, celles qui d'une manière ou d'une autre cautionnent la survie d'un système qu'elles-mêmes réprouvent.

117. C'est volontairement que ma délégation a tenu à s'étendre sur ces questions brûlantes, dont certaines mettent sérieusement en péril la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, elle est également consciente de la crise économique qui sévit actuellement dans le monde et dont les effets néfastes sont durement ressentis par les pays les plus pauvres, dont fait partie le mien.

118. Une analyse de la situation économique internationale ne laisse place à aucun optimisme. En effet, la situation inflationniste que le monde vit depuis trois ans reste un facteur important de la dégradation de l'économie mondiale, surtout dans les pays en développement non exportateurs de pétrole. A notre avis, ce facteur un peu trop facile à rappeler chaque fois qu'il y a crise économique est loin de justifier à lui seul les difficultés de plus en plus sévères que connaissent nos pays. C'est l'occasion pour le Niger de dénoncer non seulement cette tendance à vouloir tout rejeter sur un événement conjecturel, certes sérieux, mais surtout l'absence délibérée de volonté politique de la plupart des pays industrialisés, enlisés de plus en plus dans des préoccupations peu honorables et généralement contraires aux objectifs de la Charte telles que la course aux armements, que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer plus haut.

119. Qu'est donc devenue la Stratégie des Nations Unies pour la deuxième Décennie du développement, tout un mécanisme ingénieux de fonctionnement et d'évaluation mis au point avec ardeur et minutie ? Comme toutes les

constructio humaines, elle s'est vite usée, et le scepticisme prévaut chaque fois que l'on consulte les résultats bien modestes des bilans de chaque fin d'année. Nombreux sont les pays industrialisés qui n'ont pas encore accepté le transfert de 1 p. 100 de leur produit national brut au bénéfice des pays en développement. Ainsi donc, il faut constater que le manque de ressources financières a fini par avoir raison de l'immense espoir de développement suscité à travers les pays du tiers monde.

120. Le même problème de transfert de ressources se retrouvera un peu partout comme la clef de tout programme d'aide au développement. On l'a vu à Nairobi au moment où la CNUCED avait estimé nécessaire la création d'un fonds des stocks régulateurs. L'accueil mitigé, voire hostile, de certains pays n'entraînait pas à l'optimisme et, comme partout, dès qu'il s'agit de transfert de ressources, naît le même miracle, accompagné de discours chaleureux, de votes et de compromis, laissant aux mêmes intérêts sordides le temps de faire disparaître l'essentiel des recommandations.

121. Les pays du tiers monde sans ressources pétrolières continuent d'accuser, tous sans exception, des situations économiques de plus en plus précaires. Le déficit de leur balance des paiements atteint, en 1976, 45,2 milliards de dollars des Etats-Unis. Ce chiffre exorbitant traduit pourtant une tendance à l'accroissement et, si rien ne vient fléchir cette ascension d'ici à 1980, la plupart des pays concernés cesseront de participer aux échanges mondiaux. Nul n'ignore, par ailleurs, l'état d'épuisement des réserves financières de ces mêmes pays et, surtout, l'endettement croissant auquel ils sont obligés d'avoir recours pour assurer une certaine continuité dans leurs investissements. Il faut croire que, si le développement est à ce prix, bien peu de pays en développement seront en course dans les années 80.

122. Mon pays ne cessera jamais de dénoncer avec force l'ordre économique mondial tel qu'il est établi. Dans cet affrontement du pot de fer et du pot de terre, nous savons quel est notre sort. Ce scandale contre lequel les Nations Unies ont attaché leur crédibilité persiste, malgré toutes les résolutions votées çà et là. La promesse d'un geste vers une coopération plus équilibrée telle que prévue par les objectifs de la deuxième Décennie du développement n'apparaît, hélas ! que bien timidement, bien que nous nous trouvions partout devant d'excellentes dispositions d'esprit. Il reste à réaliser, à notre avis, une action délibérée de courage politique amenant les nations riches à remplir leurs contrats vis-à-vis de celles sur lesquelles, par le biais du commerce, elles ont souvent fondé leur propre développement.

123. Une lueur d'espoir avait brillé au moment où, à Lomé, neuf pays de l'Europe de l'Ouest avaient instauré un système de stabilisation des recettes d'exportation au bénéfice de 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La politique et l'évolution des rapports entre les nations riches et pauvres avaient laissé espérer des perspectives de contagion. Beaucoup espéraient que le mécanisme allait être élargi, perfectionné et, par conséquent, déboucher sur des prix liés entre produits manufacturés et produits de base. Il n'en est rien encore. Le monde doit prendre conscience que le nouvel ordre économique est à ce prix. Qu'on s'en approche d'une manière ou d'une autre, l'essentiel, c'est d'en accepter l'idée et d'en faciliter l'application.

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1959^e séance.

124. Les pays du tiers monde attendent que leurs prestations et leurs produits non transformés reçoivent une juste rémunération. Ils ont conscience que leur développement en dépend essentiellement et que tout transfert de ressources financières ne peut venir que sous forme de complément.

125. La situation internationale, comme nous venons de le constater avec la plupart des orateurs du tiers monde qui nous ont précédé, laisse peu de chance à nos problèmes de sous-développement de trouver une juste solution. Cette déception ne nous laisse pas pour autant les bras croisés. Avec nos voisins et avec tous ceux qui partagent avec nous l'idéal de solidarité et la passion du développement, nous avons entrepris des actions locales ou régionales en faveur de nos populations. Parmi celles-ci, je ne mentionnerai que le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, dont l'action a permis dans un premier temps de sauver des milliers de vies humaines et sur lequel nous comptons pour la mise en place des structures économiques nécessaires en vue d'éviter les effets prolongés de pareilles calamités. A tous les pays qui nous ont aidés, je voudrais exprimer encore une fois notre profonde reconnaissance.

126. Au-delà de l'espace régional, nous avons tenu à être présents au rendez-vous de la solidarité du tiers monde, à la Conférence de Colombo. A cette occasion, le chef de l'Etat du Niger, le lieutenant-colonel Seyni Kountché, ne devait-il pas dire, en parlant de la dynamique du non-alignement :

“Imaginons des formules d'entraide pour nous dégager de la générosité des deux blocs car, tout comme une eau qui vient d'une même source ne peut être à la fois douce et salée, on ne peut prétendre au non-alignement en restant accroché aux autres.”

127. La cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient de s'achever voici quelques semaines à peine et, sans prêcher le scepticisme, le moins que l'on puisse dire de ses assises, c'est qu'elles n'ont pu déboucher sur aucun résultat positif.

128. On peut rechercher les raisons de ce demi-échec dans les difficultés inhérentes à la mise sur pied d'une convention de portée internationale. Mais, il ne faut point se le cacher, dans le cas précis qui nous préoccupe, trop d'intérêts avoués ou inavoués sont en jeu. Les obstacles rencontrés au cours de cette cinquième session relèvent tout particulièrement des velléités hégémoniques des uns et de l'égoïsme trop poussé des autres.

129. Mon pays, le Niger, totalement enclavé, se doit de signaler tout de suite que les bonnes relations qu'il entretient avec ses voisins côtiers allègent le fardeau dû à sa position géographique.

130. Cependant, s'agissant de l'élaboration d'une convention qui doit régir, sur le plan international, les droits et devoirs des Etats parties, nous ne saurions cautionner un texte qui ne reconnaisse pas aux pays enclavés ou géographiquement désavantagés le droit de libre accès à la mer et depuis la mer.

131. De même, nous ne saurions nous taire sur l'exploitation et l'exploitation des ressources des fonds marins,

patrimoine commun de l'humanité. Ces ressources doivent servir au développement harmonieux de la communauté internationale tout entière. Et ce résultat ne saurait être atteint si l'autorité et l'entreprise dont feront partie tous les Etats ne disposaient des moyens juridiques et financiers adéquats.

132. Mais, nous le savons, il n'y a pas que les intérêts directement économiques qui entravent l'évolution des travaux de cette conférence. Le partage des océans fait partie de la stratégie militaire internationale. Les grands espaces marins, de même que l'espace extra-atmosphérique, sont devenus des terrains privilégiés où l'homme commence à loger ses bases de lancement d'engins de mort.

133. Encore un sujet de tension qui nous prépare des jours sombres : le fossé qui nous sépare des grandes puissances; nous parlons développement et, en face, on songe stratégie, hégémonie, avec tout le cortège de dispositions propres à enserrer la planète dans un corset de terreur.

134. Pour nous autres, petits Etats attachés tout d'abord avec passion au développement, l'Organisation des Nations Unies constitue un outil éminent sur lequel nous avons fondé nos espoirs de paix et de liberté. Nous croyons qu'elle restera longtemps encore le lien privilégié, le rendez-vous du consensus où, progressivement, il sera possible d'éliminer l'injustice, l'inégalité et l'égoïsme entre les pays et entre les hommes. A cet égard, nous notons avec satisfaction le travail considérable accompli par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui s'identifie de plus en plus à nos luttes, à nos espérances d'équité et à la foi que nous plaçons dans cette institution. Ma délégation a été heureuse, à la Conférence au sommet de l'OUA⁵, d'avoir eu à présenter aux chefs d'Etat et de gouvernement une recommandation leur exprimant ses vives félicitations et sa profonde reconnaissance pour l'oeuvre remarquable accomplie.

135. Les intentions de mon pays sont sincères et notre préoccupation reste le développement. Autour de nous, les sujets de satisfaction sont rares. Mais, en dépit de ces déceptions et perplexités, ma délégation espère cependant voir s'instaurer une ère de rapprochement des idées en vue de l'avènement d'un monde nouveau de paix et de tolérance.

136. M. GAYOOM (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : L'élection de M. Amerasinghe à la présidence de cette trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est la preuve que l'Organisation reconnaît ses qualités éminentes de sagesse et de diplomatie qu'il a fait briller pendant sa remarquable carrière sur la scène internationale. C'est également une confirmation, comme il l'a dit, du rôle positif que son pays, Sri Lanka, joue dans les affaires mondiales, sous la direction éclairée de son premier ministre, Mme Sirimavo Bandaranaike. Au nom de ma délégation, je lui présente nos félicitations sincères et l'assure de tout notre appui et de tout notre concours en tout temps. Nous sommes particulièrement heureux de le voir à la présidence puisque son pays est notre plus proche

⁵ Treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Port-Louis, Maurice, du 2 au 5 juillet 1976.

voisin auquel nous unissent tant de liens historiques et culturels et avec lequel nous avons d'excellents rapports de coopération économique depuis plusieurs décennies.

137. Au nom du Gouvernement de la République des Maldives, je voudrais dire notre vive reconnaissance à l'homme qui dirige avec tant de compétence et d'habileté le mécanisme exécutif des Nations Unies depuis cinq ans, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Son attachement à la cause de la paix, sa largeur de vue, son courage, son impartialité de tout temps lui ont acquis le respect de toute la communauté internationale.

138. A l'occasion de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République des Seychelles, qu'il me soit permis de saluer très chaleureusement la délégation de ce pays. Les Maldives attendent avec plaisir l'établissement de relations de grande cordialité avec l'Etat nouvellement venu à l'indépendance.

139. Monsieur le Président, puisque c'est la première fois qu'un représentant de mon pays a l'honneur de parler devant l'Assemblée générale depuis plusieurs années, permettez-moi de vous présenter, ainsi qu'au Secrétaire général et à vous, Messieurs, le salut de mon président, S. E. Amir Ibrahim Nasir, qui vous souhaite plein succès dans vos délibérations.

140. A cette occasion, je voudrais également dire, une fois de plus, l'engagement du Gouvernement des Maldives à l'égard des buts et objectifs des Nations Unies. Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies, malgré ses insuffisances, demeure l'instrument le plus important qu'ait à ce jour établi la famille des nations pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde et favoriser les principes de liberté, de justice et de dignité de l'homme. En 30 ans d'existence, les Nations Unies ont beaucoup fait, surtout dans le processus de décolonisation et dans l'instauration d'une coopération pacifique dans nombre de domaines des relations internationales, sans oublier les opérations de maintien de la paix dans des zones de troubles. Nous croyons que les Nations Unies demeurent le meilleur espoir pour un monde plus heureux.

141. Nous appuyons tout particulièrement l'appel à un renforcement du système des Nations Unies pour augmenter l'efficacité du rôle de l'Organisation dans les difficiles questions politiques et économiques que nous devons aborder. Un premier pas sur cette voie serait la mise en oeuvre du principe de l'universalité dans la composition. Nous croyons qu'aucun Etat souverain ne devrait se voir empêché d'entrer à l'ONU.

142. Nous sommes vivement conscients de ce que la non-application de ses résolutions affaiblit la position même et l'autorité de l'Organisation. Nous pensons qu'il est du devoir collectif de tous les Etats de trouver le moyen d'assurer le respect et l'application des résolutions et des décisions tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale.

143. Le souci premier de mon gouvernement est d'améliorer les conditions de vie de notre peuple. Les Maldives sont l'un des plus petits Etats Membres de l'ONU. Les obstacles les plus graves à notre développement économique

et social sont la maigreur de nos ressources naturelles et l'extrême fragmentation de nos bouquets d'îles éparpillées sur une superficie de quelque 100 000 kilomètres carrés sur l'océan Indien.

144. Jusqu'à tout récemment, près de 90 p. 100 de notre revenu national était tributaire de l'industrie de la pêche. Nos efforts pour la recherche d'autres sources de revenus ont abouti à l'établissement, ces dernières années, de quelques autres industries lucratives en devises, dont la plus prometteuse a été le tourisme. La beauté tropicale, le calme et la sérénité des îles baignées de soleil ont fait des Maldives un pays doté de grandes possibilités pour une industrie de tourisme prospère.

145. Jusqu'ici, les Maldives n'ont pu compter que sur leurs propres ressources, pour limitées qu'elles soient, aux fins du développement économique et social. Nous sommes fiers, à bon droit, d'avoir pu obtenir, sous la direction dynamique de notre jeune président, et grâce à une politique de développement par la confiance en soi, un succès que beaucoup auront du mal à croire. Toutefois, en raison de la nature de nos besoins de développement, jointe aux dures réalités économiques de notre temps, nous constatons, à ce stade de notre développement, que l'assistance et la coopération du dehors sont d'importance vitale pour notre progrès. Nous avons eu le grand bonheur de recevoir une assistance bilatérale dans certains domaines de notre programme de développement. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de l'Australie pour penser que "l'aide la meilleure et la plus acceptable est celle qui élimine sa perpétuation" [19^e séance, par. 173].

146. La stabilité de notre région est d'importance suprême pour notre bien-être économique et politique. C'est pourquoi les Maldives entérinent pleinement la résolution 2832 (XXVI) qui déclare l'océan Indien zone de paix, à l'abri des rivalités et des conflits entre grandes puissances. Nous croyons que l'application de cette déclaration est d'importance essentielle pour la véritable indépendance et la sécurité des Etats de cette région. Nous saluons à ce propos la déclaration faite à cette assemblée, il y a quelques jours, par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [7^e séance], selon laquelle ce pays n'a aucune intention de construire des bases militaires dans l'océan Indien.

147. Les Maldives ont noté avec une vive satisfaction le retour à des relations normales entre l'Inde et le Pakistan, pays avec lesquels nous avons des rapports très étroits et féconds.

148. La cinquième Conférence des pays non alignés, qui a eu lieu à Colombo au mois d'août, était particulièrement importante à nos yeux puisqu'à cette conférence les Maldives sont devenues membre à part entière du groupe des non-alignés. Nous nous sommes ralliés au mouvement des non-alignés convaincus que ce mouvement incarne non seulement les aspirations légitimes des deux tiers de la population entière du monde, mais également la recherche de l'humanité pour la paix et l'harmonie entre nations. Pour nous, le non-alignement est une force constructive à la recherche d'un nouvel ordre international économique et politique fondé sur la justice et l'équité.

149. Le mouvement non aligné n'est pas un nouveau bloc politique, comme l'a si bien expliqué en cette assemblée, il y a quelques jours, le Premier Ministre de Sri Lanka, président actuel du groupe des pays non alignés [11^e séance]. En devenant membre de ce mouvement, aucun pays ne perd le droit de formuler sa propre politique extérieure ou nationale selon la volonté politique de la population. Les Maldives, pays musulman, ayant son propre patrimoine culturel qu'aucune culture étrangère n'a jamais marqué au cours des siècles, ont leurs valeurs fondamentales à la lumière desquelles elles interprètent les principes de liberté, de démocratie et de justice sociale.

150. Le Moyen-Orient est une région avec laquelle les Maldives ont toujours eu, par tradition, des liens très forts. Nous sommes particulièrement préoccupés de constater qu'aucune mesure positive n'a été adoptée, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, dans la quête en vue de trouver une paix juste et durable dans cette région.

151. Les Maldives réaffirment leur solidarité avec les pays arabes dans leur juste lutte pour la libération de leurs terres occupées. Nous appuyons fermement les droits inaliénables du peuple de Palestine, y compris son droit légitime à établir une patrie sur sa terre nationale. Nous sommes convaincus qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient n'est possible que grâce à un règlement complet fondé sur le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem et d'autres lieux saints de l'Islam en Palestine, et le retour immédiat au peuple palestinien de tous ses droits nationaux, conformément aux nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée.

152. La situation en Afrique australe reste une menace pour la paix et la sécurité de cette région. Aux Maldives, nous nous élevons fortement contre la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, qui viole toutes les valeurs fondamentales de l'homme. Nous soulignons la nécessité d'une suppression totale et rapide de l'*apartheid* et nous réclamons l'exercice, par le peuple sud-africain, de son droit légitime à l'autodétermination.

153. Nous condamnons l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous demandons le transfert immédiat des pouvoirs au peuple namibien sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions 264 (1969), 269 (1969) et 366 (1974) du Conseil de sécurité.

154. Nous entérinons fermement le droit du peuple africain du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous saluons la récente initiative diplomatique des Etats-Unis à la recherche d'une solution équitable. M. Kissinger est un homme doté de grands talents diplomatiques; il en a fait preuve en bien des situations critiques. Ses efforts seront sans aucun doute une contribution positive à un règlement juste et durable. Cependant, nous sommes d'accord avec les pays africains "de première ligne" pour estimer que l'objectif principal, au Zimbabwe, doit être l'instauration immédiate du gouvernement par la majorité.

155. Les Maldives appuient tous les efforts déployés à la recherche d'un règlement négocié au problème de Chypre. Nous saluons les efforts soutenus du Secrétaire général en

vue de faciliter les conversations entre les parties directement intéressées de manière à préparer le terrain à une solution pacifique. Nous pensons que toute solution réaliste du problème doit tenir compte des intérêts légitimes des communautés tant grecque que turque et conserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre.

156. Aux Maldives, nous demeurons profondément troublés devant la présence constante de forcés militaires étrangères dans l'île de Mayotte, dans l'archipel des Comores. Conformément aux résolutions adoptées à la septième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Istanbul en mai [voir A/31/207], et à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo [voir A/31/197, annexe IV], nous demandons le retrait immédiat de ces forces.

157. Le problème du désarmement est de première importance, aujourd'hui, pour tous les pays du monde, grands et petits. Comme l'a dit le Secrétaire général, "la course aux armements continue, pour la communauté mondiale, d'être la plus grave menace à un avenir pacifique et harmonieux". Il est temps qu'un programme complet de mesures concertées pour l'établissement d'un vrai processus de désarmement soit mis au point.

158. Les Maldives, nation maritime, accordent beaucoup d'importance aux délibérations de la Conférence sur le droit de la mer, qui a eu le grand bonheur de se réunir sous la présidence de M. Amerasinghe. Nous croyons que le travail de la Conférence est arrivé à une étape de telle importance qu'une grande patience et beaucoup de souplesse de la part de tous les participants deviennent essentielles si nous voulons un aboutissement heureux de ces négociations. Du côté positif, les Maldives se félicitent du consensus établi sur des questions clefs telles que la mer territoriale des 12 milles et la zone économique des 200 milles.

159. A cette session de l'Assemblée, comme lors de nombreuses sessions antérieures, nous nous trouvons en présence de bien des questions d'importance vitale. Le succès ou l'échec de nos délibérations dépendront, dans une grande mesure, de la façon dont nous aborderons ces questions. Si nous avons, collectivement, la volonté politique et la force morale nécessaires pour relever les défis de notre temps avec dévouement et avec courage, nous serons tout près du succès. Si nous n'avons pas cette volonté collective ni cette force morale, nos efforts se révéleront entièrement vains.

160. Pour conclure, qu'il me soit permis de répéter ces paroles pleines d'inspiration que nous trouvons dans l'introduction au rapport du Secrétaire général :

"En nous efforçant de faire fonctionner comme elle le doit l'Organisation des Nations Unies, nous connaissons fatalement l'espoir et le désenchantement, le succès et l'échec. En définitive, le succès ou l'échec de cette expérience exaltante dépendra uniquement de l'attachement des Etats Membres aux idéaux et aux objectifs de la Charte, et de la persévérance qu'ils mettront à atteindre ces idéaux et ces objectifs..." [A/31/1/Add.1, sect. I.]

La séance est levée à 17 h 30.